

ment ou indirectement du failli, quelque paiement, don, gratification ou préférence, comme considération ou engagement pour le faire consentir à sa décharge, ou pour lui faire exécuter un acte de composition et de décharge, en sa faveur ; ou si quelque créancier prend sciemment rang contre les biens du failli ou sur la masse, ce créancier encourra une amende égale à trois fois la valeur du paiement, don, gratification ou préférence ainsi pris, reçu ou promis, ou à trois fois la somme pour laquelle il s'est ainsi irrégulièrement porté créancier, selon le cas."

43. La clause 132 regarde les actes faits en fraude des créanciers, et ne fait que répéter à ce sujet les dispositions du droit romain et du droit français. " Les créanciers peuvent, en leur propre nom, attaquer les actes faits par leur débiteur en fraude de leurs droits," dit l'art. 1032 du C. civ.

" Un contrat ne peut être annulé à moins qu'il ne soit fait par le débiteur avec l'intention de frauder et qu'il n'ait l'effet de nuire au créancier." Art. 1033.

" Un contrat à titre onéreux fait par un débiteur insolvable avec une personne qui connaît cette insolvabilité est réputé fait avec l'intention de frauder." Art. 1035.

La loi de faillite, cependant, ne rend pas ces actes seulement annulables, comme le Code ; elle les déclare *nuls et de nul effet* : "*tous contrats ou transports exécutés et tous actes accomplis dans ces conditions sont prohibés et sont nuls et de nul effet, même s'ils l'ont été en considération d'un mariage,*" dit la clause 132 de la loi de faillite de 1875.

Le débiteur peut, dans le but de favoriser un ami, lui transporter des billets, lettres de change ou reçus d'entrepôt, qui lui ont été fournis régulièrement par ses débiteurs, ou bien il peut souscrire lui-même des billets, lettres de change ou reçus d'entrepôt, sans autre cause que de procurer un avantage à l'un de ses créanciers sur les autres créanciers, comme un privilège au moyen d'un reçu d'entrepôt, ou un plus fort dividende au moyen de billets ou lettres de change.

On peut encore supposer le cas où ces effets sont fournis à un prête-nom du failli pour le faire concourir sur la masse